

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNONCE DES DATES DE SÉANCE DE LA CHAMBRE ET DES  
COMITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter la motion suivante: étant donné que l'absence d'un calendrier fixe pour les jours de séance de la Chambre, comme il en existe dans d'autres assemblées législatives, empêche les députés de tous les partis d'organiser dans leurs circonscriptions des activités qui sont souvent aussi importantes que celles de la Chambre des communes, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le gouvernement annonce, dans la première semaine de chaque session, les dates de séance de la Chambre et que la durée des séances de la Chambre et des comités pendant l'année civile soit publiée un an d'avance.

**Mme le Président:** Une motion de cette nature ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

LE RECYCLAGE DES JOURNAUX DONT LES BUREAUX DES  
DÉPUTÉS N'ONT PLUS BESOIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43. Étant donné qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous conservions et réutilisions nos ressources dans toute la mesure du possible; étant donné qu'un programme de recyclage du papier fonctionne très bien à l'heure actuelle sur la colline du Parlement, mais qu'il n'englobe pas le recyclage du papier journal; étant donné que les députés et leur personnel lisent un grand nombre de journaux dont ils doivent ensuite se débarrasser; et étant donné qu'un programme de recyclage du papier journal fonctionne très bien à l'heure actuelle dans au moins deux municipalités de la région de la capitale nationale, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre reconnaisse la nécessité de prendre toutes les mesures possibles pour conserver nos ressources naturelles, et demande à ses hauts fonctionnaires de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le recyclage du papier journal dont leur bureau n'a plus besoin.

**Mme le Président:** Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

### LES POSTES

CAMPBELLVILLE, ONT.—LA LIVRAISON DU COURRIER  
CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme le bureau

### Questions orales

de poste de Campbellville situé dans ma circonscription de Halton a décidé de retourner tout le courrier ne portant pas la mention «poste restante», même si les noms, adresses et codes postaux y sont inscrits correctement, et comme le ministre des Postes (M. Ouellet) n'a pas donné suite à ma demande l'invitant à faire un enquête sur cette question, je propose avec l'appui du député de Perth (M. Jarvis):

Que le Chambre somme le ministre des Postes d'une part de demander à ses collaborateurs d'étudier sans plus tarder cette question et d'autre part d'inviter le maître de postes de Campbellville de faire distribuer tout le courrier conformément aux dispositions réglementaires existant dans le domaine postal.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES CONFLITS DE TRAVAIL

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE À TERRE-NEUVE—L'AIDE DU  
GOUVERNEMENT

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait, l'industrie de la pêche à Terre-Neuve est littéralement paralysée à cause d'un mouvement de grève qui a été déclenché par le syndicat des pêcheurs dans deux usines, ce qui a provoqué un lock-out dans les autres établissements et a mis en chômage forcé 12,000 travailleurs d'usine et 8,000 pêcheurs. A-t-on fait appel aux bons offices du ministre ou de ses collaborateurs pour aider le gouvernement de Terre-Neuve qui est le principal responsable dans ce domaine, à mettre un terme à ce conflit extrêmement coûteux?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Le député reconnaît maintenant la compétence du gouvernement de Terre-Neuve. Il y a un mois environ, je me suis entretenu avec le ministre des Pêches de cette province et je lui ai proposé, en raison de l'impasse à laquelle les pourparlers entre pêcheurs et conditionneurs risquaient d'aboutir, que la tenue d'une enquête industrielle, par exemple, pourrait bien calmer les esprits et exposer tous les faits au grand jour. Je l'ai assuré de l'entière collaboration de mon ministère pour ce qui est de fournir les renseignements et le personnel voulus afin d'informer le public, les pêcheurs et les conditionneurs de tout ce que nous savions. Je regrette que le ministre des Pêches et le gouvernement de Terre-Neuve n'aient pas jugé à propos de donner suite à cette idée, et que les pêcheurs, surtout les pêcheurs côtiers, éprouvent beaucoup de difficulté à vendre leur morue qui est assez abondante à cette époque de l'année.